



Renseignements sur les prud'hommes

Par **natacha**, le **27/01/2009** à **08:01**

Je voudrais savoir si entre le moment où je commence mon dossier pour attaquer mon employeur au prud'hommes et l'audience, les délais sont longs.

J'ai été licenciée pour avoir pris des congés de Noël alors que ceux-ci avaient été signés par mon supérieur hiérarchique (on remet en cause mon initiative professionnelle, et des tickets de caisse retrouvés non encaissés mais qui ne comportent pas mon nom). Enfin je pense que c'était une excuse pour me licencier. Depuis plusieurs mois on m'avait proposé un poste de vendeur itinérant que je refusais ? Je suis sûr que ça vient de ça.

Merci de me répondre, c'est la première fois que ça m'arrive ? Donnez-moi des conseils
Merci